



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 26164

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le passage au numérique pour les radios associatives. Avec la suppression à terme de la bande FM analogique, le passage au numérique entraînera un coût supplémentaire pour ces radios. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur la prise en considération des besoins et des attentes des radios associatives, leur permettant ainsi de passer au numérique en terme d'équipement et de diffusion et donc de contribuer à son succès.

Texte de la réponse

Pour le lancement de la radio numérique, le Gouvernement portera une attention toute particulière aux acteurs les plus fragiles, notamment les radios associatives, qui ne doivent pas rater le tournant essentiel de la radio numérique, faute de moyens. Or, pour les radios associatives qui feront l'objet d'une double diffusion, comme pour les radios associatives nouvellement autorisées, les coûts liés à la diffusion en mode numérique et aux données associées seront nouveaux. C'est pourquoi des travaux ont été menés en collaboration avec les radios associatives pour évaluer leurs besoins et en estimer les surcoûts. Sur cette base, un système de soutien spécifique à la radio numérique est en cours d'élaboration. Il devra prendre en compte les besoins spécifiques d'équipement des radios, ainsi que les frais récurrents de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26164

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5536

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8178